



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 32

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 220 — *Loi sur le droit à l'accès à des soins de santé de qualité dans des délais raisonnables/The Right to Timely Access to Quality Health Care Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M. le *ministre* CHOMIAK, M. CULLEN, M. le *ministre* RONDEAU, M. LAMOUREUX et M^{me} MARCELINO interviennent. M^{me} KORZENIOWSKI exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} HOWARD présente la proposition suivante :

Proposition n° 5 : Rejet de tout déni de l'Holocauste

Attendu :

que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a désigné le 27 janvier comme étant la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste;

que le 28 janvier 2007, 103 États Membres, y compris le Canada, ont appuyé la résolution 60/7 de l'ONU visant le rejet de tout déni de l'Holocauste;

que commémorer l'Holocauste est essentiel à la prévention des actes de génocide;

que le déni de l'Holocauste ne tient pas compte de l'historicité de cet événement tragique et qu'il accroît le risque qu'un génocide se reproduise;

que les États et leurs citoyens ont tous intérêt à ce que le monde soit exempt de génocide;

que les Manitobains protègent les droits de l'homme et qu'ils sont passionnément attachés aux principes de la diversité et du multiculturalisme,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba annonce publiquement, en confirmant son appui à la résolution 60/7 de l'ONU, qu'elle rejette et désapprouve sans réserve tout déni de l'historicité de l'Holocauste, total ou partiel, ou toute activité en ce sens, peu importe le lieu et le moment où elle se produit.

Il s'élève un débat.

M^{mes} HOWARD et ROWAT, M^{me} la ministre MELNICK, M^{mes} STEFANSON et BLADY, MM. GERRARD et SARAN ainsi que M^{me} DRIEDGER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 16) — *Charte sur la sécurité des enfants en garderie (modification de la Loi sur la garde d'enfants)/The Child Care Safety Charter (Community Child Care Standards Act Amended);*

(M. le ministre MACKINTOSH)

(N^o 33) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation «The Salvation Army Grace General Hospital»/The Salvation Army Grace General Hospital Incorporation Amendment Act;*

(M. le ministre CHOMIAK au nom de M^{me} la ministre OSWALD)

(N^o 34) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille (sécurité des enfants)/The Child and Family Services Amendment and Child and Family Services Authorities Amendment Act (Safety of Children);*

(M. le ministre MACKINTOSH)

(N^o 35) — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008;*

(M. le ministre CHOMIAK)

(N^o 208) — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended);*

(M. GERRARD)

(N^o 229) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (non-admissibilité aux prestations — voleurs d'automobiles)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Elimination of Benefits for Auto Thieves).*

(M. HAWRANIK)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (L. Magnet, L. Magnet, I. Brunel et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* envisage de collaborer avec la Société des alcools du Manitoba afin de trouver d'autres solutions à la croissance des coûts administratifs et de revoir la décision d'augmenter de façon importante les droits de licence annuels et qu'il envisage de veiller à ce que les défis uniques auxquels font face les petites entreprises soient dorénavant mieux pris en considération. (A. Gilling, B. Cianflone, S. Stroud et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (C. Friesen, H. Fast, R. Thompson et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter tous les députés de l'Assemblée à envisager d'appuyer le projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets* déposé par le député de River Heights visant à interdire aux détaillants de distribuer à leurs clients des sacs à usage unique au Manitoba. (W. Norton, D. Clyde, J. Nicholson et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (R. Allan, B. Hosea, A. Dinos et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage de prendre des mesures sérieuses afin de pourvoir les postes vacants d'infirmières dans les foyers de soins personnels de la ville de Virden et qu'elle envisage de rouvrir les lits qui avaient été fermés en raison du manque d'infirmières et de s'engager à assurer le retour à Virden des personnes âgées qui ont dû quitter leur communauté, accordant ainsi la priorité aux besoins de ces personnes, et ce, dès que des lits seront disponibles. (M. R. Cassidy, B. Cassidy, B. Mytopher et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (R. Moore, D. Dunfield, J. Therrien et autres)

M^{me} BRAUN, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 28 avril 2008, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 8 — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)*;
- projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*;
- projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act*;
- projet de loi 12 — *Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act*;
- projet de loi 18 — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act*.

Composition du Comité :

- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. CULLEN;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. FAURSCHOU;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} KORZENIOWSKI (vice-présidente);
- M^{me} la ministre MELNICK;
- M. NEVAKSHONOFF;
- M^{me} la ministre OSWALD;
- M^{me} SELBY;
- M. le ministre SELINGER.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)* :

| | |
|----------------|---|
| Darren Praznik | Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums |
| James Beddome | Particulier |
| Paul Walsh | Particulier |

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act* :

| | |
|----------------|---|
| David Cochrane | Association des optométristes du Manitoba |
|----------------|---|

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 18 — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act* :

| | |
|-----------------|--|
| Jodi Possia | Paramedic Association of Manitoba |
| Alex Forrest | United Firefighters of Winnipeg |
| Mike Sutherland | Président de la Winnipeg Police Association |
| Keith Atkinson | Association des chefs de police du Manitoba |
| Ken Mandzuik | Association manitobaine des droits et libertés |

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 18 — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act* :

| | |
|-----------------|--|
| Richard Elliott | Directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida et Société canadienne du sida |
|-----------------|--|

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 8) — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 12) — *Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 139 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

139 La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

(N^o 18) — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} BRAUN, le rapport du Comité est déposé.

M. REID, *président du Comité permanent de la justice*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 28 avril 2008, à 19 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 3 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*;
- projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*;
- projet de loi 5 — *Loi sur la sécurité des témoins /The Witness Security Act*;
- projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*;
- projet de loi 20 — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act*.

Composition du Comité :

- M. BRIESE;
- M. CALDWELL;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. EICHLER;
- M. HAWRANIK;
- M. MAGUIRE;
- M^{me} MARCELINO (vice-présidente);
- M. REID;
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

Le Comité a élu M. REID à la présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. DYCK remplace M. MAGUIRE.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)* :

Garry Boyachek
Edward Lipsett
Lianna McDonald & Signy Arnason

Particulier
Association manitobaine des droits et libertés
Centre canadien de protection de l'enfance

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 3) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 5) — *Loi sur la sécurité des témoins /The Witness Security Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que la définition de « pornographie juvénile » figurant à l'article 2 du projet de loi soit amendée :

a) dans l'alinéa b), par substitution, à « ou représentation », de « , représentation ou enregistrement sonore »;

b) par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :

c) écrit dont la caractéristique dominante est la description, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec un enfant qui constituerait une infraction au Code criminel (Canada);

d) enregistrement sonore dont la caractéristique dominante est la description, la présentation ou la simulation, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec un enfant qui constituerait une infraction au Code criminel (Canada).

Il est proposé que le paragraphe 18(1.0.1) figurant au paragraphe 4(1) du projet de loi soit amendé par substitution, à « ou qu'un écrit », de « , qu'un écrit ou qu'un enregistrement ».

Il est proposé que l'alinéa 18.1(2)b) figurant au paragraphe 5(1) du projet de loi soit amendé par substitution, à « ou l'écrit », de « , l'écrit ou l'enregistrement ».

Il est proposé que le paragraphe 18.7(1) figurant à l'article 8 du projet de loi soit amendé par substitution, à « ou qu'un écrit », de « , qu'un écrit ou qu'un enregistrement ».

Mardi 29 avril 2008

(N° 20) — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} la *ministre* MELNICK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2008-2009 — Gestion des ressources hydriques.

(Document parlementaire n° 23)

M. le *ministre* STRUTHERS dépose le rapport quinquennal sur la situation des réserves écologiques pour la période qui s'est terminée le 31 mars 2007.

(Document parlementaire n° 24)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de River Heights, qui a utilisé les termes « what a twisted mind », de se rétracter.

M. GERRARD se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} ROWAT ainsi que MM. NEVAKSHONOFF, BRIESE, JENNISSEN et GRAYDON font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la conférence mondiale sur le cancer du sein 2008 sera examinée le mardi 6 mai 2008.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes